

XI<sup>e</sup> légion

14 OCT 1942

Compagnie du Finistère  
 Ce jourd'hui, quatre octobre mil neuf cent quarante deux à treize heures.

Section de Quimper.

Brigade de Quimper.

N<sup>o</sup> de la Brigade de : 635 du 4

Octobre 1942

Procès-verbal relatant l'arrestation de terroristes

2<sup>o</sup> expédition

Nous soussignés, LE THOMAS, Henri, Capitaine commandant la Section de Quimper, DENNIEL, Jean, maréchal des logis chef de la brigade de Quimper, LE ROMANSER, Jean, maréchal des logis chef de la brigade de Concarneau, KERGONNA, Jean, BERNARD, Bénoni, de la résidence de Quimper, département du Finistère, revêtus de notre uniforme et conformément aux ordres de nos chefs, rapportons ce

qui suit :

-RENSEIGNEMENTS-

Le dimanche 27 Septembre 1942, à deux heures, avons été avisés téléphoniquement par le Capitaine commandant la Section de Lorient qu'un attentat avait eu lieu le 26 Septembre 1942 à 17 heures 50, contre le bureau de poste de LANESTER et que l'un des auteurs, le nommé HERVE, avait été arrêté. Ce dernier, au cours de son interrogatoire, avait déclaré que ses complices, les nommés DOUARIN et LE BRIS, Eugène, avaient pris la fuite. Ce même officier nous a signalé que l'individu arrêté avait été trouvé porteur de tickets d'alimentation provenant du cambriolage de la mairie de Beuzecq Cong, commis dans la nuit du 24 au 25 Septembre 1942. Les mêmes individus pourraient être également les auteurs d'attentats par explosifs commis depuis le 1<sup>o</sup> Mai 1942 dans la région.

Nous en avons avisé immédiatement Monsieur le Commissaire aux renseignements généraux à Quimper, et avons décidé d'opérer en liaison étroite en vue de découvrir les individus en fuite.

Nous nous sommes rendus à Concarneau en automobile. Une perquisition effectuée au domicile de LIJOUR, 24 avenue de la Gare à Concarneau n'a donné aucun résultat.

Au cours des recherches effectuées en ville de Concarneau, il a été signalé que LE BRIS, Eugène a pu se réfugier chez ses parents à Ty-Mengleuz, en Lanriec. Cet individu réputé dangereux et signalé comme étant toujours armé, nous avons décidé de cerner le village précité en prenant toutes précautions utiles. A un moment donné, deux hommes ont été vus sortir de la maison habitée par la famille LE BRIS. Abordés aussitôt par Monsieur le Commissaire aux renseignements généraux et par ses inspecteurs ils ont été mis dans l'impossibilité de nuire. Il s'agissait de LE BRIS, Eugène et de THOMAS, Yves.

Conduits à la caserne de Gendarmerie de Concarneau, et interrogés tant par la Police spéciale que par la Gendarmerie, sur les attentats et les vols qui leur sont reprochés, ces individus ont déclaré y être étrangers.

Vu et transmis par le Chef d'Escadron Commandant la compagnie  
 à Monsieur le Préfet du Finistère à Quimper  
 A Quimper, le 13 Octobre 1942

Nous nous sommes alors mis en liaison avec le Capitaine Commandant la Section de Lorient et la Police de cette ville agissant de concert au Commissariat de Police de KERENTRE. Une confrontation a alors été décidée avec HERVE, arrêté à Lorient et LE BRIS. A cet effet, LE BRIS a été conduit en automobile à Lorient par la Police Spéciale.

HERVE étant entré dans la voie des aveux à Lorient, les services de police de cette ville, nous tiennent au courant par téléphone, des principaux faits qui se sont déroulés dans la région de Concarneau. C'est ainsi que l'existence d'un dépôt d'explosifs est signalé dans une ferme de la commune de Melgven et exploitée par un nommé DAUDAL, père de famille nombreuse.

Accompagnés de Monsieur LEROY, Inspecteur du service de renseignements généraux à Quimper, nous nous sommes transportés à Melgven (Finistère). Nous avons parcouru plusieurs fermes avant d'arriver à la ferme du Voulgoat, où nous avons trouvé le fermier DAUDAL, Yves, occupé à tirer des pommes de terre, aidé de deux domestiques et de deux sur quatre de ses filles. Son fils DAUDAL, Louis, est absent. Il nous a été dit qu'il devait se trouver à la Boissière à s'amuser (La boissière est un hameau situé à environ 2 km 500 à l'Ouest, de Voulgoat, sur la route de Concarneau-Rosporden).

Nous avons orienté nos investigations vers les meules de paille où, d'après les indications fournies par HERVE, terroriste arrêté à Lanester, devait se trouver le dépôt.

A 16 heures 30, le Maréchal des logis chef DENNIEL, et l'Inspecteur LEROY, travaillant à une extrémité des meules, pendant que le Maréchal des logis chef le ROMANCHER et le Capitaine LE THOMAS, opéraient à l'autre, ont découvert le dépôt dissimulé fort habilement sous environ 40 Centimètres de paille, à la base même de la meule, c'est-à-dire à l'endroit où la paille est le plus pressée.

Nous avons amené immédiatement sur place DAUDAL, père sans lui dire de quoi il s'agissait, mais nous avons remarqué son trouble qui s'est traduit par un tremblement nerveux des mains, un balbutiement prononcé lorsqu'il a voulu répondre à nos questions et un pouls anormalement rapide et violent.

Mis en présence du dépôt, DAUDAL a prétendu en ignorer l'existence et a déclaré ne pas être responsable du fait que des individus avaient placé le dépôt chez lui.

#### -ETAT DES LIEUX-

La ferme du Voulgoat est située à l'extrémité d'un chemin de terre Est-OUEST, sans autre communication. Ce chemin se termine à la ferme même, qui comprend l'habitation et les dépendances. Au nord de celles-ci, mais séparé du chemin par une barrière, existe un terrain vague. C'est sur ce terrain vague et à environ 40 mètres de la maison que sont situées les deux meules de paille, parallèles, celle du nord plus petite. A l'extrémité ouest de ce

contre un talus breton, la cachette. Aucun autre accès possible pour du matériel lourd que le chemin de terre ci-dessus cité. Il a donc fallu passer devant la ferme avec ce matériel. DAUDAL ne peut donc en ignorer l'existence.

Nous avons procédé à l'inventaire du stock de matériel qui se répartit en 5 bidons cylindriques de 0m60 environ de haut sur 0m35 de diamètre environ. Il s'agit de bidons en tôle épaisse, hermétiquement clos par vis et joints en caoutchouc. Ils n'ont aucune trace de choc et n'ont par conséquent pas été lancés par avion. Notre pratique des choses de la mer nous permet de nous rendre compte qu'il s'agit d'engins apportés par mer.

Ci-dessous l'inventaire par bidon des objets trouvés:

#### BIDON I.-

- 5 paquets d'explosif inconnu en 135 cartouches.
- 8 charges destinées à faire sauter véhicules (magnétiques)
- 12 dispositifs explosifs avec mèche présentant l'aspect de lampes de poche.
- 3 petits paquets de pansements (vraisemblablement explosifs).
- 1 pince.

#### BIDON II.-

- 3 boîtes de tôle avec 5 détonateurs dans chacune
- 9 enveloppes avec dispositifs (10) explosifs semblables à du liège.
- 1 bouteille métallique, contenu fumigène ou toxique.
- 1 boîte métallique avec 15 tubes (contenu ignoré).
- 4 paquets (cornets de papier) explosifs.

#### BIDON III.-

- 14 paquets avec 3 mèches chacun, inconnu.
- 7 boîtes avec 4 dispositifs explosifs, destinés à être placés dans des boîtes de conserves.
- 1 boîte de détonateurs avec mèche.
- 1 boîte avec dispositifs explosifs de toutes natures.
- 5 grenades (genre F.S.)
- 3 boîtes contenant 40 petits détonateurs.
- 3 paquets avec un total de 28 détonateurs et mèche.
- 1 boîte avec 6 tubes (fumigène).
- 5 boîtes contenant des explosifs inconnus.
- 4 détonateurs en forme de pipe (électro détonateurs).

#### BIDON IV.-

- 11 rouleaux avec chacun 5 mètres de mèche.
- 1 boîte contenant explosifs inconnus.
- 2 boîtes avec chacune 12 dispositifs explosifs de nature inconnus.
- 4 boîtes métalliques avec 40 tubes (détonateurs à retardement).
- 4 paquets (sachets en papier) avec explosifs.

#### BIDON V.-

- 1 boîte métallique avec 8 batteries.
- 2 boîtes métalliques avec explosif de nature inconnue.
- 40 frottoirs.
- 3 rouleaux de câble (cordes à piano).
- 4 rouleaux d'isolants.
- 2 boîtes avec tubes (contenu inconnu).

- 3 boîtes avec bonbons, chocolat, fruits exotiques, saccharine, schewing gum, vraisemblablement empoisonnés.
- 3 pinces pour le coupage de mèches.
- 1 paquet de pansements.
- 6 rouleaux de fil de fer mince pour la chute des automobiles
- 1 boîte avec dispositif explosif.
- 9 récipients en caoutchouc.
- 1 bouteille "Bloch" avec explosif présentant l'aspect de poils.
- 9 détonateurs avec mèche.
- 1 paquet de carton avec 3 tubes de nature inconnue.
- 1 paquet de 20 petits paquets d'explosifs de masse pâteuse.

A quoi il faut ajouter un sac contenant environ 600 cartouches pour pistolet mitrailleur.

- 1 mitraillette vieux modèle.
- 5 revolvers à barillet.
- 1 sac contenant 144 charges de tolamite.

Nous avons déclaré à DAUDAL que nous l'arrêtons au nom de la loi en flagrant délit de détention d'armes et d'explosifs divers.

Nous avons requis DAUDAL d'avoir à transporter le matériel ci-dessus sur la route de la Boissière à Melgven et l'avons accompagné dans ce transport, puis nous l'avons déposé à la chambre de sûreté de la caserne de Concarneau en attendant son transfèrement sur la maison d'arrêt de Quimper.

Le matériel ci-dessus énoncé a été versé à la Standortkommandantur de Concarneau.

Des renseignements fournis par le Capitaine commandant la section de Lorient et de ceux recueillis à Concarneau, il résulte que DAUDAL Louis, fils du précédent, aurait des relations avec le communiste Le TOLLIC en fuite et qu'il ne serait pas étranger à l'organisation terroriste en question. Ce jeune homme étant absent nous avons décidé de surveiller les abords de la ferme du Voulgoat. A 21 heures 30, il est rentré au domicile de ses parents. Nous l'avons invité à nous suivre à la caserne de Gendarmerie de Concarneau où il a été gardé à vue.

Nous mentionnons que Madame LIJOUR, demeurant 24 avenue de la gare à Concarneau, signalée comme ayant donné asile à Le BRIS et à ses complices a été arrêtée à Rosperden où elle s'était rendue à une kermesse.

L'interrogatoire des nommés HERVE et LE BRIS a permis d'établir qu'ils étaient les auteurs du cambriolage de la mairie de Beuzec-conq. Ils ont déclaré que les tickets d'alimentation, la machine à écrire et les cachets volés avaient été cachés chez un nommé Le BRETON au village de Kerandrennec en Trégunc.

Le 28 septembre 1942 à 7 heures 30, toujours en liaison avec la police spéciale, nous nous sommes rendus au village de Kerandrennec en Trégunc au domicile de Le BRETON. Une perquisition y a été effectuée sans résultat. Les recherches ont été poursuivies aux abords de cette propriété. Elles ont permis à l'inspecteur Le ROY de découvrir le

produit du vol caché au pied d'un rocher où il avait été aménagé un genre de saps à l'aide de branchages et de mottes de terre.

Le BRETON était absent.

Madame Le BRETON ayant reconnu connaître l'existence de ce dépôt chez elle a été immédiatement mise en état d'arrestation.

Le BRETON a été recherché infructueusement.

Nous avons remarqué chez Le BRETON, la présence d'une femme étrangère à la famille. Identifiée, il s'agissait de Madame LOSQ, née BAUDI Renée, domiciliée cité Alvéque à Nantes. Nous l'avons gardée à vue en attendant d'être renseignés sur elle. A cet effet, nous nous rendions à la gendarmerie de Concarneau, lorsqu'en cours de route, nous avons rencontré un inspecteur de la police spéciale qui nous a avisés que Madame LOSQ était la maîtresse du terroriste HERVE et qu'elle avait agi de complicité, tant dans l'affaire de l'assassinat du Juge d'Instruction Le BRAS à Nantes que dans le cambriolage de la mairie de Beuzec-Conq. Elle était venue à Trégunc avec la mission d'emporter à Nantes le produit de ce cambriolage.

Nous l'avons immédiatement mise en état d'arrestation.

L'interrogatoire de Madame Le BRETON a permis d'établir que les objets volés au cours d'un autre cambriolage commis dans la nuit du 29 au 30 avril 1942 chez l'armateur CHARRIER à Concarneau avaient été cachés chez elle. Elle a désigné Le BRIS comme en étant l'auteur de complicité avec les nommés HUON Joseph et HUON Pierre de Concarneau. Ces derniers ont été immédiatement arrêtés. Ils ont été interrogés à la gendarmerie de Concarneau où ils ont reconnu leur participation dans ce cambriolage. D'autre part, ils ont déclaré faire partie du mouvement communiste et avoir distribué des tracts. Ils ont signalé que les nommés DILLIOU Charles, PERON Albert et TOCQUET Albert, tous trois de Concarneau et de Beuzec-Conq, faisaient également partie du même mouvement. DILLIOU, PERON et TOCQUET ont été également arrêtés.

Sur les indications de Le BRIS comme suite à son interrogatoire de Lorient, le gendarme Kergonna a découvert enfouis en terre, un revolver à barillet chargé de six balles dont une dans le canon et deux boîtes de conserves contenant des explosifs. Ces objets ont été saisis.

Un nommé FAUGLAS, domicilié à Beuzec-Conq, recherché comme complice dans l'affaire des explosifs découverts à Melgven pour en avoir assuré le transport de Lâchiagat dans sa voiture automobile, nous a été signalé le 30 comme se trouvant à Concarneau. Nous nous sommes rendus immédiatement en cette ville où nous avons été rejoints par la police spéciale alertée par le Chef d'Escadron Commandant la compagnie du Finistère. Nos recherches sont demeurées infructueuses. Une perquisition opérée à son domicile n'a donné aucun résultat.

Nous nous sommes rendus au garage où se trouvait remise la voiture automobile de FAUGLAS. Après examen, nous avons constaté que les plaques d'immatriculation avant et

et arrière avaient été recouvertes d'une peinture noire. A l'intérieur du véhicule nous avons découvert un rouleau de chatterton identique à ceux trouvés au dépôt de matériel à la ferme du Voulgoat en Melgven.

Madame FAUGLAS a été interrogée sur ces faits. Elle a déclaré ignorer les agissements de son mari. Madame FAUGLAS a été mise en état d'arrestation.

La police spéciale exploitant d'autre part des renseignements fournis par la police de Lorient a procédé à l'arrestation de BAUDRY Jean Marie, marin pêcheur à Lechiagat en Guilvinec et de AUTRET Marie Jeanne épouse Bodéré. Ce dernier; également marin pêcheur est en fuite. Ces deux marins sont inculpés d'avoir été en mer, prendre les explosifs, sur indication d'un nommé LARNICOL Vincent de Lechiagat.

Dans cette affaire, tous les actes de la procédure, perquisitions et interrogatoires, ont été établis par Monsieur le Commissaire aux renseignements généraux à Quimper.

Les personnes dont l'arrestation a été opérée au cours de cette affaire ont été écrouées à la maison d'arrêt de Quimper en vertu de mandats de dépôt délivrés par Monsieur le Préfet du Finistère.

Ci-après les identités de ces personnes:  
LE BRIS Eugène, né le 12 Juin 1913 à Lanriec (Finistère) domicilié à Toul Mengleuz en Lanriec (Finistère)

THOMAS Yves André né le 10 Juin 1904 à Concarneau (Finistère) domicilié 2 rue Bayard à Concarneau (Finistère)

Madame FAUGLAS, née FAVENNEC, Anne Marie, née le 17 avril 1911 à Moëlan sur Mer, institutrice domiciliée à Beuzec-conq (Finistère).

Madame LE BRETON, née SERGENT Marie, née le 24 mars 1900 à Quistinic (Morbihan) domiciliée à Kerandrennec à Trégunc

Madame LOSQ, née BAUDIC Renée, née le 4 Juillet 1910 à Nantes (L.I.) domiciliée à Nantes Cité Alvéque 47° Rue N° 7.

DAOUDAL Yves Guillaume né le 3 octobre 1891 à Melgven (F) domicilié au Voulgoat en Melgven (Finistère)

DAOUDAL Louis Yves, né le 31 mai 1923 à Melgven (F) domicilié au Voulgoat en Melgven (Finistère).

Madame LIJOUR, née LE GOFF Lucie, née le 7 octobre 1909 à Riec sur Bélon (F), domiciliée 24 avenue de la gare à Concarneau.

TOCQUET, Charles, né le 30 mars 1920 à Beuzec-Conq (Finistère) domicilié rue du cimetière à Beuzec-Conq (Finistère).

DILLIOU Charles, né le 1er septembre 1918 à Beuzec-Conq (F) domicilié 39 rue Dupetit Thouars à Beuzec-Conq (Finistère).

PERON Albert, né le 25 novembre 1914 à Beuzec-Conq (F), domicilié 83 rue de la gare à Beuzec-Conq (Finistère)

HUON Joseph, né le 30 octobre 1918 à Beuzec-Conq (F), domicilié 20 rue Dupetit Thouars à Beuzec Conq (Finistère).

HUON Pierre, né le 1er octobre 1923 à Beuzec-Conq (F) domicilié 20 rue Dupetit Thouars à Beuzec-Conq (Finistère).

BAUDRY Jean Marie né le 14 mars 1901 à Tréffiagat (F) domicilié à Lechiagat en Guilvinec (Finistère)

Madame BODERE, née AUTRET Marie Jeanne, née le 10 avril 1905 à Pont-l'Abbé (Finistère).

Trois expéditions: la première à Monsieur le Procureur de l'Etat français à Quimper; la deuxième à Monsieur le Préfet du Finistère à Quimper; la troisième à nos chefs.

*Seulle*

*Seulle*

*Seulle*

*Seulle*

*Seulle*

12688/2

et transmis au Chef d'Escadron  
Commandant la Compagnie

Quimper, le 1<sup>er</sup> octobre 1932

Le Capitaine LE THOMAS, C<sup>o</sup> la Section :

*Seulle*